

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73018  
Objet

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PREFECTURE

22. JAN. 1973

ROCHEFORT-MER (C.N.M.M.)

L'An mil neuf cent soixante treize

le dix janvier

à 19 heures 30

le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, STIPAL, BUCHET, STIPAL, Melle FOCHE, MM. DUFOUR, BARDE, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU, COLLE, DOMEQ, BERLAND, BARRIERE, BOUCHET, PAPEAU, BOUTET, TAP, FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. MONTRON  
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. NAULIN, RIVIERE, Mme BIDEAU

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération du 1er Décembre 1972, le Conseil Municipal a décidé de solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour dresser le projet et diriger les travaux de balisage lumineux de la piste d'envol de 1500 m. sur l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS.

Cette opération doit permettre l'amélioration des liaisons aériennes entre PARIS et ROYAN. Elle constitue en fait une première tranche opérationnelle dans le cadre de l'aménagement et de l'équipement général de l'Aérodrome.

Il importe, en conséquence, de poursuivre l'acquisition des terrains couverts par la bande d'envol de classe C, ESE/ANA, comprise entre la Route Nationale 150 et le C.D. 140, ce qui implique notamment l'acquisition par voie amiable ou d'expropriation d'une parcelle d'une superficie de 14.639 m<sup>2</sup> dépendant de la propriété de Mme QUENTIN, sur le territoire de la commune de MEDIS.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement dans ce sens;

./.

DATE DE CONVOCATION

4 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

4 janvier 1973

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 26

Nombre de présents ..... 23 21

Nombre de votants ..... 25

AERODROME DE ROYAN-MEDIS  
EXTENSION -- Acquisition  
de terrains.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la délibération du 1er Décembre 1972 précitée,

Vu les lettres de M. le Préfet (2e Direction - 2e bureau) des 3 Avril et 16 décembre 1966 invitant M. le Maire à faire constituer de nouveaux dossiers de déclaration d'utilité publique ainsi qu'une nouvelle procédure,

Vu les lettres de M. le Maire adressées à M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées (Service des Bases Aériennes à Saintes) en dates des 23 avril et 23 Décembre 1966

Vu les avant-projets sommaires et le plan de masse de l'aérodrome de ROYAN-MEDIS,

Considérant la nécessité et l'urgence de poursuivre l'acquisition des terrains couverts par la bande d'envol de classe C ESE/W.N.W.

DECIDE :

- de poursuivre l'opération d'acquisition des terrains nécessaires à l'extension de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS,
- d'acquérir notamment par voie amiable ou d'expropriation, une parcelle de terrain d'une superficie de 14.639 m2, dépendant de la propriété de Mme QUENTIN sur le territoire de la Commune de MEDIS,
- de solliciter de M. le Préfet de la Charente-Maritime la déclaration d'utilité publique de l'opération envisagée,
- d'imputer les dépenses correspondantes à ladite opération sur le chapitre 908-2 article 2100 du Budget Primitif de l'exercice 1973.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à poursuivre et engager toutes formalités administratives indispensables à l'aboutissement de la décision du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire  
Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*